

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. **C'est un moyen simple, rapide - gratuit** - et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

« L'article 4 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle rend obligatoire, à peine d'irrecevabilité, que le juge peut prononcer d'office, la saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe qui n'est pas précédée d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice, pour toute demande initiale inférieure à 4 000€ »

QUI EST LE CONCILIEUR

C'est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Les échanges sont couverts par le secret légal suivant l'article 1531 du code de procédure civile.

SES COMPETENCES

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : conflits de voisinage, mitoyenneté, plantations, nuisances sonores, incivilités, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, conflit opposant un consommateur à un professionnel, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, garantie, mutuelles, assurances, banques, etc...

Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...)

Typologies traitées par le conciliateur de justice :

1 - Voisinage (nuisances) :

- 1-1- Nuisances sonores
- 1-2- Odeurs, fumées
- 1-3- Animaux
- 1-4- Incivilités

2 - Voisinage (lié à la propriété immobilière) :

- 2-1- Plantations
- 2-2- Limites de propriété
- 2-3- Servitudes
- 2-4- Droit de passage
- 2-5- Ecoulement des eaux

3 - Voisinage (comportement) :

- 3-1- Créances entre personnes
- 3-2- Conflits entre proches

4 - Baux d'habitation :

- 4-1- Loyer - Charges
- 4-2- Restitution de dépôt de garantie
- 4-3- Autres litiges liés au bail

5 - Litiges Copropriété :

- 5-1- Copropriété

6 – Consommation :

- 6-1- Surendettement
- 6-2- Construction, travaux
- 6-3- Services
- 6-4- Commerce de proximité
- 6-5- Banques
- 6-6- Crédits
- 6-7- Assurances
- 6-8- Services nationaux (téléphonie, internet, énergie...)
- 6-9- E-commerce
- 6-10- Ventes entre particuliers

7 - Baux ruraux :

- 7-1- Baux ruraux

8 - Baux commerciaux :

- 8-1- Baux commerciaux

9 - Litiges en matière prud'homale :

- 9-1- Litiges en matière prud'homale

10 – Autres :

- 10-1- Autres

POUR RENCONTRER UN CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les conciliateurs et leurs secteurs d'intervention (cantons suivant décret n°2014-186 du 18 février 2014)	Coordonnées et lieu de permanences	Calendrier des permanences d'accueil chaque mois
Gérard BEAUBRUN Canton de Nemours (n°15) Canton de Nemours (n°15)	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundis après-midi et 3 ^{ème} Mardi après-midi sur rendez-vous
	Mairie de Château-Landon - 2 place de l'Hôtel de ville 77570 Château-Landon - tél. : 01 60 55 50 20	1 ^{er} Mardi sur rendez-vous
Philippe BOLLET Canton de Fontainebleau (n°7) Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Fontainebleau (n°7)	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - tél. : 01 60 74 64 84	Mardi après-midi sur rendez-vous
	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	Jeudi matin sur rendez-vous
	Mairie de Moret-sur-Loing - 26 rue Grande 77250 Moret-sur-Loing - tél. : 01 60 73 51 51	1 ^{er} Lundi matin sur rendez-vous
	Mairie de Bois-le-Roi - 4 avenue Paul Doumer 77590 Bois-le-Roi - tél. : 01 60 59 18 00	Mercredi matin sur rendez-vous
Didier BOULAUD Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Fontainebleau (n°7)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundis après-midi sur rendez-vous
	Mairie de Moret-sur-Loing - 26 rue Grande 77250 Moret-sur-Loing - tél. 01 60 73 51 51	3 ^{ème} Lundi après-midi sur rendez-vous
	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - tél. : 01 60 74 64 84	1 ^{er} Lundi matin sur rendez-vous
Roland CANDA Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Fontainebleau (n°7) (Cantons de Sens1 et Sens2 *)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	3 ^{ème} et 4 ^{ème} Mardis après-midi sur rendez-vous
	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - tél. : 01 60 74 64 84	3 ^{ème} Vendredi matin sur rendez-vous
	Tribunal d'Instance de Sens - 3 rue Thénard 89100 Sens - tél. : 03 86 83 91 00	3 ^{ème} et 4 ^{ème} Mercredis sur rendez-vous
Serge CLOT Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	Tous les Mercredis toute la journée sur rendez-vous
Françoise DELUGEARD Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Fontainebleau (n°7)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	1 ^{er} Lundi matin sur rendez-vous
	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - tél. : 01 60 74 64 84	4 ^{ème} Jeudi matin sur rendez-vous
Françoise GRAND-BOIS Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	1 ^{er} et 3 ^{ème} Vendredis après-midi sur rendez-vous
Chrystel LECLERC Canton de Nemours (n°15) Canton de Nemours (n°15)	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	Samedis matin sur rendez-vous
	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	Mercredis après 17h00 sur rendez-vous
Hugues LESEUR Canton de Nemours (n°15) Canton de Nemours (n°15) Canton de Nemours (n°15)	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	2 ^{ème} Mercredi matin sur rendez-vous
	Mairie de Lorrez-le-Bocage - 1 rue Emile Brun 77110 Lorrez-le-Bocage - tél. : 01 64 70 52 70	3 ^{ème} Mercredi matin sur rendez-vous
	Mairie de Bourron-Marlotte - 135 rue du Général de Gaulle 77780 Bourron-Marlotte - tél. : 01 64 45 58 50	1 ^{er} Lundi matin sur rendez-vous
Roger-Jacques MARICOT Canton de Montereau-Fault-Yonne (n°13) Canton de Nemours (n°15)	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	3 ^{ème} et 4 ^{ème} Vendredis matin sur rendez-vous
	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	3 ^{ème} Mercredi matin sur rendez-vous
Eric PEYRE Canton de Nemours (n°15) Canton de Fontainebleau (n°7)	Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - tél. : 01 74 80 00 30	Tous les Lundis matin sur rendez-vous
	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - tél. : 01 60 74 64 84	1 ^{er} Lundi après-midi sur rendez-vous

Tribunal d'Instance de Sens *

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France.

Mise à jour : 05 Mars 2019/RC